

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2016

Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON – Marc BLETEAU – Marie BAUD – Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE – Serge JACQUEMOUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER – Esther VACHOUX - Pierre MORETTI – Marjorie BOISIER –DUVERNEY - Jean BOCHET – Laurent DELIEUTRAZ - Mme Sylvia DUSONCHET

Public : 1 personne

1) Approbation du précédent compte-rendu :

Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 mars 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Vote des taux d'imposition 2016 de la Taxe d'habitation et des taxes foncières :

Sur proposition de la commission des finances, le conseil accepte de ne pas modifier les taux d'imposition de 2016 des taxes directes locales par rapport à 2015 à savoir :

Taxe d'Habitation : 10,20%

Taxe Foncière sur bâti : 14,09%

Taxe F. sur non bâti : 63,61%

Soit un produit fiscal attendu de 301 511 € (pour mémoire en 2015 : 288 393 €)

3) Vote du budget primitif 2016 :

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 1 672 583,99 €

Section d'investissement : 1 411 218,86 €

4) Participation fiscalisée au SIGCSPRA exercice 2016 :

Le conseil prend acte du montant de la participation fiscalisée de la commune d'Arbusigny au Syndicat Intercommunal de Gestion de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) pour un montant de 33 062,29 € (idem en 2015)

5) Suite à la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) concernant les bâtiments communaux recevant du public, les actions de mise en accessibilité envisagées peuvent être réalisées jusqu'en 2024. Il s'avère qu'en fonction de la réalisation du nouveau groupe scolaire, différents aménagements seront réalisés au fur et à mesure pour rendre tous les bâtiments communaux accessibles aux PMR. Le conseil approuve cet Ad'ap et pour cette année il valide les travaux pour la mise aux normes des W.C. publics et de la place de parking « handicapé » avec l'accès au chalet des Bornes.

6) Questions / Informations / Interventions diverses :

Accord pour devis suivants :

Goudronnage place+cheminement Accessibilité Chalet des Bornes : 2 592 € TTC (Eiffage)

Remplacement marteau de sonnerie de la seconde cloche : 1 296 € TTC (Fonderie Paccard)

Fourniture Matière pour travaux Chemin de Chez Lanlet : 1 848 € TTC (Ent. Maulet)

Des travaux d'élargissement du trottoir pour accéder au terrain de sports sont prévus.

Chalet des Bornes : La question est posée sur l'intérêt de conserver le fourneau, vue son utilisation inexistante et une infiltration d'eau au niveau de la cheminée

L'assemblée écoute plusieurs élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et qui font un point de situation sur les sujets traités (Syndicat Mixte du Salève pour le plateau des Bornes – Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe – SEMCRU ADMR qui recrute du personnel - Handifestif qui lance un appel aux bénévoles – SIGCSPRA - Commissions communales : Voirie – Urbanisme – Scolaire)

Inscription de la commune au concours départemental 2016 : Paysage, fleurissement et cadre de vie.

Samedi 02 Juillet : ARBU FESTIF collaboration Commune/Moto-Club et Association « Lou Ptiou Golus »

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art.R121-9.

La secrétaire de séance
Marylène DAIGUEMORTE

Maire
Régine REMILLON